

**C'est la rentrée**

**A LA RENTRÉE, ON PREND LES BONNES RÉOLUTIONS**

**Comme en SUÈDE ?**

**Smartphones interdits au collège**

**Un rapport parlementaire cible la dangerosité deTIKTOK et des réseaux sociaux.**

**CoSE demande l'interdiction de vente de Smartphones avant 15 ans**

**C'EST LA RENTRÉE**

**Rappel** : Le gouvernement suédois confirme : les écrans sont bien responsables de la baisse du niveau scolaire

<https://share.google/7fCQjkgo95xMbyinz>

Il les retire des classes et réintroduit les manuels scolaires

**et en FRANCE, que fait-on, alors que le niveau scolaire est catastrophique ?**

**Madame Borne annonce que l'IA fait officiellement sa rentrée à l'école en 2025...**

**Nous saluons néanmoins l'interdiction des Smartphones au collège à cette rentrée (mais regrettons le temps perdu, l'interdiction devait être mise en place en 2018...Quel gâchis d'enfance...)**

Et si nous observons une cour de récréation : Quelle surprise ! Des ados qui sortent en courant, jouent à se poursuivre, à s'accrocher à la barre d'un but, à se balancer, à sauter, qui rient..... D'autres qui discutent sur un banc ou se regroupent, visiblement heureux d'être ensemble et de se parler ...

**ENQUÊTE PARLEMENTAIRE**

**Le 11-09-25, la commission d'enquête sur Tiktok préconise l'interdiction aux moins de 15 ans des réseaux sociaux et un « couvre-feu numérique » pour les 15-18 ans ...**

**TIK-TOK : Une "situation pire qu'escomptée". Réf BFM. Extraits ...**

..."Cette plateforme expose en toute connaissance de cause nos enfants, nos jeunes, à des contenus toxiques, dangereux, addictifs", observe Arthur Delaporte (PS), président de la commission... "La plateforme favorise, par les mécanismes de viralisation des contenus problématiques, la diffusion d'idéologies politiques négatives et contraires aux droits humains..."

... Tiktok "exploite les vulnérabilités des mineurs" comme la "dépendance, la sédentarité ou le manque de sommeil"....Et renforce des "dynamiques sociales délétères" comme la comparaison sociale...

... Selon les députés, un "lien de corrélation clair" apparaît entre la "dégradation de la santé mentale" des jeunes et une "utilisation intensive des réseaux sociaux". Un constat bien plus marqué chez les jeunes filles...

Et les conséquences de cet algorithme peuvent être dramatiques. Comme le notait FranceInfo en mars dernier, 11 familles françaises ont assigné Tiktok en justice, reprochant au réseau social d'avoir recommandé à des mineurs des vidéos promouvant le suicide, l'automutilation ou les troubles alimentaires...

... Pendant six mois, les 30 députés ont tenté d'étudier les logiques derrière Tiktok et ses répercussions psychologiques sur les enfants et les adolescents. Pour cela, les membres de la commission ont auditionné près de 180 personnes...

.. Le "cynisme et la dangerosité" des influenceurs ont également été mis en lumière...

**Le HuffPost avec AFP titre :**

**« Interdire TikTok avant 15 ans en France ? La mesure choc a de plus en plus de partisans en France ». *Extraits***

... 11/09/2025. Un rapport parlementaire préconise l'interdiction des réseaux sociaux avant 15 ans et la mise en place d'un « couvre-feu numérique » pour les 15-18 ans, pour tenter d'endiguer le « piège algorithmique » qui peut affecter la santé des plus jeunes...

... « *Couvre-feu numérique* rendant les réseaux sociaux inaccessibles de 22H00 à 08H00. Le rapport préconise aussi une vaste campagne d'information sur leurs risques, suivie de la création d'un « *délit de négligence numérique* » pour « *les parents irresponsables* »...

... « *C'est compliqué pour nous, parents, de modérer tout ça* », En février 2024, cette mère de famille a perdu sa fille, Pénélope, qui s'est suicidée à l'âge de 18 ans. Après son décès, elle avait découvert les vidéos de scarification que sa fille publiait et consultait sur TikTok...

... Moins de modérateurs, plus de contenu nocif. Les contenus néfastes continuent ainsi à pulluler, couplés à des algorithmes de recommandations particulièrement puissants qui peuvent enfermer les jeunes dans des bulles nocives, relève la commission d'enquête...

... D'autres impacts négatifs du réseau sur les mineurs incluent, selon Laure Miller, rapporteure EPR de cette commission : perte de l'attention et de la concentration, perturbation du sommeil ou problèmes d'estime de soi, en particulier pour les adolescentes confrontées à des standards de beauté inatteignables...

... Mais la plupart de ces propositions se [heurte à de nombreux obstacles](#), notamment juridiques...

**EN CONSÉQUENCE, « *Enfance-Télé : Danger ?* » soutient plus que jamais l'initiative du Collectif Surexposition aux Ecrans : CoSE**

**« Il faut interdire la vente de smartphones aux moins de 15 ans**

**» Tribune publiée dans le Monde du 14 août 2025**

<https://www.lemonde.fr/article-offert/743de43342fe-6629035/il-faut-interdire-la-vente-de-smartphones-aux-moins-de-15-ans>

" Si les mesures de contrôle d'âge en ligne pour protéger les mineurs commencent à se concrétiser en Europe, il y a loin entre l'annonce et la réalité, alertent les pédiatres Sylvie Dieu Osika et Eric Osika et la psychologue Karine de Leusse dans une tribune au « Monde ».

L'Europe aurait-elle finalement trouvé la clé pour protéger les plus jeunes des effets délétères du numérique ? [Le 14 juillet, la Commission européenne dévoilait un dispositif technique de vérification de l'âge](#) et publiait ses premières lignes directrices pour appliquer les protections des mineurs du Digital Services Act (DSA). Le lendemain, en France, le Conseil d'Etat rétablissait l'obligation de contrôle d'âge sur les sites pornographiques, suspendue un mois plus tôt sous la pression des plateformes. Deux signaux forts. Deux gestes qui pourraient marquer un tournant prometteur.

Mais entre l'annonce et la réalité, le chemin est encore long – et semé d'embûches.

Depuis 2019, la nécessité de remettre de l'ordre dans le chaos juridique du numérique européen est sur la table. Thierry Breton, alors fraîchement nommé commissaire européen au marché intérieur, posait une équation simple et juste : « Ce qui est illégal hors ligne doit l'être aussi en ligne. » Le DSA, adopté fin 2022, découle de ce principe. Il impose aux grandes

plateformes numériques un devoir de responsabilité : détecter leurs propres risques, les corriger et répondre aux obligations de protection, sous peine d'amendes colossales.

Contrairement à d'autres textes, le DSA n'ordonne pas une méthode : il exige un résultat. Les nouvelles lignes directrices publiées en juillet précisent ce résultat attendu : comptes privés par défaut, mécanismes de fidélisation désactivés, publicité ciblée interdite, signalements des mineurs traités en moins de quarante-huit heures, algorithmes adaptés pour éviter l'exposition aux contenus inadaptés. Mais tout cela ne tient qu'à une seule condition : la connaissance fiable de l'âge des utilisateurs.

D'où l'importance de ce prototype de vérification d'âge, censé garantir une appréciation exacte de l'âge sans collecter de données personnelles excessives. Sur le papier, la démarche de protection mise en place paraît prometteuse. Dans les faits, toutefois, le déploiement du DSA a montré que l'ensemble du dispositif reste très lent : bien qu'entré en vigueur juridiquement depuis février 2024, le DSA ne livrera ses premiers audits indépendants de l'évaluation des risques par les plateformes qu'en 2026.

Pendant ce temps, les chiffres du terrain parlent d'eux-mêmes :

- |   |
|---|
| ● 90 % des adolescents de 12 ans possèdent un smartphone, selon l'étude Born Social 2024 ;                                      |
| ● Dès 12 ans la moitié des garçons fréquentent tous les mois un site pornographique, souligne une étude de l'Arcom en 2023 ;    |
| ● Un adolescent sur cinq en Europe présente des troubles psychiques, aggravés notamment par les réseaux sociaux, d'après l'OMS. |

Lire aussi la tribune | « La régulation européenne qui entrave la loi des plateformes est insupportable aux géants américains de la tech »

C'est dans ce contexte que le Collectif surexposition écrans (CoSE), qui réunit pédiatres, enseignants, psychologues et psychiatres, appelle à une mesure de précaution forte : interdire la vente de smartphones aux moins de 15 ans tant que l'Europe n'a pas prouvé que ses nouvelles règles sont effectives et efficaces. L'idée bouscule, bien sûr. Mais, face à la lenteur des régulations et à l'habileté dénuée de scrupules des plateformes, nous choisissons de tirer le signal d'alarme plutôt que de rester spectateurs de la dégradation psychique des plus jeunes.

Lire aussi la tribune | « Pour protéger les plus jeunes sur les réseaux, établissons en Europe l'âge de la majorité numérique à 15 ans »

Car, aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les contenus qu'il faut réguler, ce sont les conditions d'accès – et la temporalité des réponses. Chaque trimestre de retard creuse un peu plus le fossé entre le réel des chambres des ados et les ambitions des traités. Le DSA a transformé la bonne volonté en ligne budgétaire. A nous, désormais, de transformer cette ligne en protection tangible : interdire, jusqu'à nouvel ordre, l'usage des smartphones aux moins de 15 ans, avant que la facture ne soit, une fois encore, réglée par ceux qui n'avaient rien demandé : nos enfants.

*Sylvie Dieu Osika et Eric Osika, pédiatres. Auteurs de « L'Enfant-écran. Comment échapper à la pandémie numérique » (Grasset, 144 pages, 17,50 euros) et « Les Écrans, 10 clés pour les utiliser en famille de manière raisonnée » (Hatier, 2022), membres du Collectif surexposition écrans (CoSE)*

*Karine de Leusse, psychologue clinicienne, co-auteurice de « Sous écran total » (Les éditions du Net, 2024), membre de CoSE*